

Arrêté modificatif portant composition de la Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du Comité Social d'Administration de l'ENSAIT

Vu le code de l'éducation, notamment son article L951-1-1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté de proclamation des résultats des élections professionnelles par le directeur de l'ENSAIT du 9 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté portant composition de la Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du Comité Social d'Administration de l'ENSAIT en date du 16 février 2022.

Décide :

ARTICLE 1

L'arrêté portant composition de la Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FS) du Comité Social d'Administration (CSA) de l'ENSAIT est modifié de la manière suivante :

- Madame Christine CAMPAGNE, Directrice de l'ENSAIT ;
- Madame Marie POTDEVIN, Directrice des Ressources Humaines.

ARTICLE 2

Les représentants du personnel de la formation spécialisée sont les suivants :

Liste / Organisation syndicale	Titulaires	Suppléants
SNPTES-UNSA	Madame Claire PINCHON	Madame Ludmilla BAUVIN
SNPTES-UNSA	Monsieur Frédéric VEYET	Monsieur Nolan JEHANNO
SNPTES-UNSA	Monsieur Guillaume TARTARE	
SNPTES-UNSA	Madame Valérie DESLE	
SNPTES-UNSA	Monsieur Sebastien MOORS	

ARTICLE 3

La Formation Spécialisée (FS) du Comité Social d'Administration (CSA) de l'ENSAIT est présidée par la Directrice de l'ENSAIT.

En cas d'absence ou d'empêchement, la Directrice de l'ENSAIT désigne son représentant parmi les représentants de l'ENSAIT exerçant auprès de lui des fonctions de responsabilité.

ARTICLE 4

Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication sur l'intranet de l'ENSAIT. La Directrice Générale des Services est chargée de son exécution.

Fait à Roubaix,

Le 1^{er} juin 2026

La Directrice de l'ENSAIT

Madame Christine CAMPAGNE

